

COMM'UNE INFO

SALIGNAC

N°14



LE MOT DU MAIRE

Chers Salignacaises et Salignacais,

Je vous présente enfin le bulletin n°14 tant attendu, avec un peu de retard mais très complet.

Le temps passe vite et je voudrais mettre à l'honneur mon équipe municipale dont je ne saurais me passer. Ces femmes et ces hommes qui sont à mes côtés, me supportent au quotidien et donnent surtout du temps et de l'énergie pour la cause publique et notre commune. Merci aux adjoints et merci aux Conseillers Municipaux.

Bien sûr tout n'est pas parfait. Tout ne se passe pas toujours comme prévu ni au rythme souhaité, mais nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route vaillamment que vaillamment pour que notre commune vous apporte un cadre de vie attractif. Une commune toujours plus solidaire, plus humaine où il fait bon vivre.

Nous continuerons bien entendu à soutenir les Associations qui depuis le début de l'année ont œuvré pour vous Salignacais :

- le Foyer Rural avec les activités : gym, yoga, sophrologie, théâtre et tout dernièrement la couture, sans oublier le carnaval, la fête des plantes, le marché nocturne avec son feu d'artifice et en fin d'année le loto.

- L'association "vivre avec l'école" a organisé la soirée pizza, les marrons et le vin chaud pour Noël, des activités à la garderie sans oublier le fameux pédibus.

- Le Comité des Fêtes fait revivre la magie de Noël auprès des enfants de l'école de Salignac, ainsi que la chasse aux œufs pour Pâques et la fête du village avec la venue d'un manège cette année plus un feu d'artifice ! La cerise sur le gâteau c'est bien sûr la fête des brasseurs qui a réuni 3000 personnes cette année dans la joie et la bonne humeur !! Sans compter le vide grenier qui est attendu en septembre.

- Je salue au passage la société de chasse "la Diane" avec le nouveau bureau qui travaille à l'ouverture de la saison de chasse.

- Dès septembre une nouvelle association va se mettre en place "le café des mômes" qui doit réunir des personnes accompagnées de leurs enfants afin d'échanger et de passer un petit moment convivial.

Un grand Merci à tous ces bénévoles, je peux vous dire que des Maires m'envient car dans un village où il ne se passe rien c'est un village qui se meurt.

Je remercie aussi Mr Delacroix Jean Marie président du SIVU Salignac-Entrepierrès qui s'occupe de l'eau potable et Mr Esclangon Gilles président de l'ASA Salignac-Entrepierrès en charge de l'eau d'irrigation. En ce qui concerne l'eau d'irrigation, je remercie au passage les agriculteurs de notre commune. On n'arrête pas de leur dire de moins arroser ou de trouver des cultures qui demandent le moins d'eau possible, ils n'ont pas attendu ces directives, ils le font déjà !

En ce qui concerne les obligations légales de débroussaillage, un excellent travail de certains administrés a été accompli, il ne faut pas oublier que cela sert à protéger vos habitations.

Concernant les déchets, il y a quatre points de tri à Salignac. Sur l'ensemble de ces points d'apports volontaires les incivilités sont malheureusement toujours présentes. Ce sont nos agents communaux qui ramassent les déchets déposés hors des colonnes et je peux vous dire qu'il y en a. Je vous rappelle également, qu'un service de collecte des encombrants est mis en place par la commune tous les 2 mois. Suite à des abus un formulaire de demande est à compléter auprès de la mairie si vous souhaitez bénéficier de ce service. Sont pris en charge les encombrants ménagers, dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter facilement. C'est la totalité des administrés qui payent l'addition. La Communauté de Commune Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) paye l'accès à la déchèterie de Château-Arnoux pour les particuliers, tandis que les collectivités et les professionnels doivent payer pour accéder à la déchetterie.

Un autre projet intercommunal qui sera je pense indispensable à nous tous, est en cours d'étude par la CCJLVD : un Centre de Santé avec des médecins qui seront salariés à 35h/semaine. Ce centre serait basé à Peipin. Les conditions de travail sont en effet plutôt attractives pour des professionnels débordés et qui souhaitent avoir du temps pour leur vie privée.

La commission intercommunautaire tourisme a travaillé pour la création de sentier de randonnée sur plusieurs communes. Sur la commune de Salignac, un sentier de randonnée a été créé, avec la participation très active de M. Gilles Esclangon, adjoint à la mairie de Salignac. Le sentier passe par les différents endroits mythiques de notre village, sentier de Napoléon, le lavoir du Mutin, notre chapelle, l'église St Clément, tout en rejoignant le village.

Rapidement, quelques projets communaux que vous retrouverez dans les pages du bulletin.

Dernièrement, la Commune a signé l'achat de la parcelle et de la maison située juste en face de la mairie, au cœur du village. Un projet d'une MAM et de logements ont été évoqués. Des travaux au bâtiment communal, ancien foyer, en face de la garderie, commenceront en septembre 2024.

Le projet de l'aire de jeux aux quartiers des Gilotières est en cours, on devrait recevoir les jeux en septembre 2024.

De nouveaux équipements numériques ont été installés à l'école communale durant l'été.

Pour tout cela, il faut bien sûr remercier nos secrétaires cela représente beaucoup de travail administratifs, nos agents communaux toujours présents sur le terrain et bien sûr nos financeurs : l'Etat, la Région, le Département, sans leur aide rien ne serait possible.

Puisque le sport est à l'honneur en ce moment, je félicite à cette occasion, M. Hadj Hacene Aliocha et M. Brochet Cyril pour avoir tenu la flamme olympique. Je mets à l'honneur nos champions Salignacais, félicitations à Mme Pauline Dussailant qui a été championne de France aux jeux Provençal. On peut dire que c'est une histoire de famille, puisque son époux Mr Marc Dussailant, ainsi que Mr Robert Dussailant et Mr Laurent Para ont été médaillé champion de FRANCE à la grosse boule.

Notre petite championne Salignacaise ! Mila Borrelly, pratique le Badminton à haut niveau, elle a un nombre impressionnant de médailles départementales et régionales. Mila a atteint le niveau national et international. Ses frères Jules et Arthur eux aussi sont de la partie.

Nous souhaitons à tous nos sportifs Salignacais bonne continuation.

J'ajouterais ces mots pour finir en toute simplicité : que notre beau village de Salignac soit toujours aussi dynamique !!

Bonne lecture, prenez soin de vous.

Angélique Euloge

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE DE SALIGNAC

Maire : Mme EULOGE Angélique
1050 Route du Village – 04290 Salignac
Horaires d'ouverture :
le lundi, jeudi, vendredi
de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
le mardi de 13H30 à 17H00.
Téléphone : **04.92.61.31.28**
Adresse mail : salignachp@orange.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE

Président : M. AVINENS René
110 Rue de l'école – 04290 Salignac
Horaires d'ouverture :
le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Téléphone : **04.92.34.46.75**
Adresse mail : secretariat@ccjlvd.fr

SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES (EAU POTABLE)

Président : M. DELACROIX Jean-Marie
Parc de SISTERON Val de Durance
17 Allée des Genets - Bureau 15 – 04200 SISTERON
Horaires d'ouverture :
le jeudi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Téléphone secrétariat : 09.62.12.65.45
Portable secrétariat : 07.70.04.92.19
Téléphone Astreinte : 06.86.58.68.30 uniquement en cas de problème technique
Adresse mail : sivusalignacentrepierres@orange.fr
(à privilégier,svp)

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

22 rue des Arcades 04200 Sisteron
Téléphone : **04.92.32.15.69**

CENTRE MEDICO SOCIAL

3 avenue Alsace Lorraine 04200 SISTERON
Téléphone : **04.92.61.06.92**

ASA D'IRRIGATION - Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collectives (FDSIC 04)

Président : M. ESCLANGON Gilles
Antenne Chambre d'Agriculture
Avenue Charles Richaud
04700 ORAISON
Numéro de téléphone : 04.92.79.40.41
Téléphone Astreinte : 06.86.58.68.30 uniquement en cas de problème technique
L'adresse mail: asasalignacentrepierres@orange.fr

LES NUMEROS D'URGENCE

Police secours : **17**
Pompiers : **18**
Samu : **15**
Hôpital de Sisteron : **04 92 33 70 00**
Gendarmerie Château-Arnoux :
04 92 64 00 02
Enfance en danger : **119**
SOS Violences faites aux femmes : **0800 059 595**
SOS Violences conjugales : **3919**



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE
APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Recevez les alertes et les informations de votre commune

ETAT CIVIL

LES NAISSANCES

HANTZ Valentin né le 25 mars 2024

FAVINI Maxime né le 7 avril 2024

LAMARRE Lévi né le 11 avril 2024

LE PACS

Mme BOUGON Léa et M. BERTRAND Gaël
Le 21 juin 2024



LES DECES

Enfant LESBROS Noé décédé le 22 février 2024

Mme PLANQUES Mireille décédée le 12 mars 2024

M. LIGONNIÈRE Yvan décédé le 24 juin 2024

Les infos et alertes de la Communauté de communes sont sur **PanneauPocket**

CCJLVD
Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

GRATUIT
ANONYME
SANS PUBLICITÉ

Afin de pouvoir communiquer de façon instantanée, à tout moment et avec l'ensemble de la population, la **Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance** a choisi de rejoindre l'application mobile Panneau Pocket.

La **Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance** pourra communiquer sur sa propre page ainsi que sur la page de Salignac pour diffuser les informations intercommunautaires.

CALENDRIER DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce service est réservé aux habitants de la commune de Salignac.

Concernant uniquement, les encombrants ménagers, dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule de tourisme, et qui ne doivent en aucun cas être déposés à la collecte des ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte en porte à porte sur inscription préalable auprès du secrétariat de la Mairie de Salignac au moins 24h avant le jour de collecte au 04.92.61.31.28.

JEUDI 22 AOUT 2024
JEUDI 24 OCTOBRE 2024
JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Suite à des abus et ou incivilités, **la commune a mis en place un formulaire de prise en charge des encombrants** (ce formulaire est disponible sur le site internet et auprès du secrétariat de la Mairie)



CALENDRIER DE COLLECTE DECHETS VERTS

La benne de la mairie est mise à disposition des habitants de la commune de Salignac pour la collecte, **UNIQUEMENT des déchets verts.**
Pour pouvoir garder ce service nous vous demandons d'être respectueux.



AOÛT 2024	
10 & 11 : PLACE HLM LE MARDARIC	
17 & 18 : CHEMIN DES CHÊNES	
24 & 25 : QUARTIER SENS	
SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024
31 AOÛT & 1 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS	5 & 6 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS
7 & 8 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU	12 & 13 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU
14 & 15 : PLACE HLM LE MARDARIC	19 & 20 : PLACE HLM LE MARDARIC
21 & 22 : CHEMIN DES CHÊNES	26 & 27 : CHEMIN DES CHÊNES
28 & 29 : QUARTIER SENS	
NOVEMBRE 2024	DECEMBRE 2024
2 & 3 : QUARTIER SENS	30 & 1 : CHEMIN DES CHÊNES
9 & 10 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS	7 & 8 : QUARTIER SENS
16 & 17 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU	14 & 15 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS
23 & 24 : PLACE HLM LE MARDARIC	21 & 22 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU

Il est rappelé que, selon l'arrêté préfectoral 2020-021-006 du 21 janvier 2020, portant sur la réglementation de l'emploi du feu dans le département : « ... **le brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels, et les collectivités, sur l'ensemble du département des Alpes de haute Provence, quelle que soit la période de l'année, EST FORMELLEMENT INTERDIT** ».

Les déchets verts comprennent les déchets issus de tonte de gazon, les feuilles, les aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes. Les déchets verts doivent être portés à une déchetterie, broyés ou compostés.

Merci à tous ceux qui trient leurs déchets.

NETTOYONS LE SUD

SALIGNAC fait partie des communes inscrites pour l'opération régionale de ramassage des déchets « **Nettoyons le Sud** ». Le 13 avril 2024 le rendez-vous était donné. Les volontaires (enfants et adultes) ont sillonné les voies rurales afin de protéger notre environnement communal, et ce sont environ 400 kg de déchets qui ont été « récoltés » !!! Un apéritif a été offert aux vaillants participants au Bar Le Pizzavore.



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT :

Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

Le débroussaillage en 7 points

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- 2 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
- 3 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
- 4 la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
- 5 l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
- 6 la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- 7 l'élimination de tous les végétaux coupés.

AVANT



APRES



NUISANCES SONORES :

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun aux objets, appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux dont nous avons la garde.

Les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

Il est ainsi important que chacun fasse appel à son civisme du moins à sa courtoisie afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

BRUITS de voisinage



**Respect et tolérance,
apprenons à bien vivre
ensemble.**

Faisons-en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit.

La loi distingue trois types de bruits pouvant créer des nuisances sonores domestiques, provoqués par :

- **Les individus** (cris, déplacements, comportements désinvoltes, jeux d'enfants bruyants, etc)
- **Les objets** (outils de bricolage, travaux de jardinage, instrument de musique, pompe à chaleur, etc)
- **Les animaux** dont le maître est le seul responsable.

Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Si par sa durée, sa répétition, son intensité vous êtes gêné par un bruit de voisinage, tentez la solution amiable :

- Ne répondez pas au bruit par le bruit, envenimer la situation ne sert à rien.
- Contactez le fauteur de bruit pour lui expliquer calmement et avec courtoisie votre gêne.
- Invitez-le à venir se rendre compte, par lui-même, des troubles qu'il cause.

Si la situation ne s'améliore pas, des réglementations existent :

- Code de la santé publique
- Code général des collectivités territoriales
- Code pénal
- Arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage

FINANCES

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition et vote donc le maintien des taux suivants :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 32,20 % correspondant à l'addition du taux communal 2020 de 11,50% et du taux départemental 2020 de 20,70 %
- Taxe foncière sur le Non Bâti : 14,59 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 4,80 %

Ces taux s'appliqueront sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux en fonction du bien immobilier qui connaît chaque année une revalorisation fixée par la loi des finances.

Budget principal de la commune :

Compte administratif - Résultats de l'exercice 2023 :		
- Section fonctionnement :	DEPENSES	671 321.83 €
	RECETTES	858 817.93 €
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	187 496.10 €
- Section d'investissement :	DEPENSES	139 174.65 €
	RECETTES	59 072.92 €
	DEFICIT DE L'EXERCICE	80 101.73 €
- Restes à Réaliser au 31/12/2023 : Section investissement	DÉPENSES	30 000.00 €
	RECETTES	42 500.00 €

	Résultat CA 2023	Résultat exercice 2023	Montant affecté sur l'exercice 2024
Fonctionnement	528 793.81 € <i>Affecté en totalité en fonctionnement</i>	187 496.10 €	716 289.91 € <i>Affecté en totalité en fonctionnement</i>
Investissement	152.231.58 €	- 80 101.73 €	72 129.85 €

Budget prévisionnel 2024 :		
- Section fonctionnement :	DEPENSES	943 760.87 €
	RECETTES	1 538 769.91 €
- Section d'investissement :	DEPENSES	943 039.85 €
	RECETTES	943 039.85 €

<u>Subventions aux Associations</u> : selon justificatif de leur bilan comptable et financier	<u>Total : 13 901.00 €</u>
Foyer Rural de Salignac :	1 000,00 €
Association « Vivre avec l'Ecole » Salignac	1 000,00 €
Comité des Fêtes de Salignac	5 000,00 €
Coopérative Scolaire (OCCE) 1 500€ par classe x 3 classes	4 500,00 €
F.S.E. Cité scolaire P.Arène SISTERON	200,00 €
Groupement Lieutenants Louveterie AHP	100,00 €
Association Canine Sisteron (participation obligatoire, calculée au nombre d'habitants)	701,00 €
Océan de Bonheur	200,00 €
A.P.F. France Handicap Délégation AHP	150,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
ADMR Volonne	200,00 €
Secours populaire français	100,00 €
Ass. Point rencontre	200,00 €
Restaurants du cœur	200,00 €
Croix rouge française	120,00 €
Ass. Sclérosés en plaques	50,00 €
Solidarité Paysans Provence Alpes	80,00 €

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le montant de participation de la commune aux achats de fournitures scolaires à la somme de 70.00 € par enfant scolarisé à l'école de Salignac au 1^{er} janvier 2024. (65.00 € par enfant pour les années précédentes).

La salle polyvalente communale est louée de façon assez fréquente aux habitants permanents ou secondaires de Salignac conformément au règlement intérieur qui avait été adopté par délibération en date du 17 mai 2022. Les tarifs de locations de la salle polyvalente n'ont pas été actualisés depuis le 01 avril 2011.

Le Conseil Municipal a décidé en réunion de juin 2023 d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2024 :

- Location aux particuliers (habitants permanents ou secondaires à Salignac) 300.00 € pour week-end ou 2 jours consécutifs,
- Caution « dégâts » 500.00 €
- Caution « nettoyage » 200.00 €
- Mise à disposition gratuite aux associations de la commune.
- Mise à disposition des associations hors commune gratuit pour 1 manifestation par an puis 100.00 € au-delà.

Budget Assainissement :

Considérant la nécessité d'équilibrer la section d'exploitation du budget assainissement 2024, le Conseil Municipal a décidé le versement d'une subvention d'exploitation d'un montant de 5 033.87 € du budget principal vers le budget assainissement 2024.

Compte administratif - Résultats de l'exercice 2023 :		
- Section fonctionnement :	DEPENSES	56 866.45 €
	RECETTES	57 223.72 €
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	357.27 €
- Section d'investissement :	DEPENSES	14 712.76 €
	RECETTES	46 320.16 €
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	31 607.40 €
- Restes à Réaliser au 31/12/2023 : Section investissement	DÉPENSES	0.00 €
	RECETTES	0.00 €

	Résultat CA 2023	Résultat exercice 2023	Montant affecté sur l'exercice 2024
Fonctionnement	4 434.86 €	357.27 €	4 792.13 €
Investissement	19 998.32 €	31 607.40 €	51 605.72 €

Budget prévisionnel 2024 :		
- Section fonctionnement :	DEPENSES	61 948,00 €
	RECETTES	61 948,00 €
- Section d'investissement :	DEPENSES	77 043.72 €
	RECETTES	77 043.72 €

TARIFS AU 1er JANVIER 2024 - EAU ASSAINISSEMENT

- l'abonnement annuel par logement raccordé au réseau de collecte des eaux usées	40.00 €
- le prix du m3 d'eau assaini	1.05 €
- Le raccordement au réseau de collecte des eaux usées (par m2 de surface taxable construite)	17.00 €

Budget Caveaux :

Compte administratif - Résultats de l'exercice 2023 :		
- Section fonctionnement :	DEPENSES	1 750.00 €
	RECETTES	1 750.00 €
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	0.00 €
- Section d'investissement :	DEPENSES	0.00 €
	RECETTES	1 750.00 €
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 750.00 €
- Restes à Réaliser au 31/12/2023 : Section investissement	DÉPENSES	0.00 €
	RECETTES	0.00 €

	Résultat CA 2023	Résultat exercice 2023	Montant affecté sur l'exercice 2024
Fonctionnement	550.06 €	0.00 €	550.06 €
Investissement	1 459.00 €	1 750.00 €	3 209.00 €

Budget prévisionnel 2024 :		
- Section fonctionnement :	DEPENSES	11 550.06 €
	RECETTES	11 550.06 €
- Section d'investissement :	DEPENSES	11 334,00 €
	RECETTES	11 334,00 €

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE a rendu le centre communal d'action sociale (CCAS) facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

En novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé la dissolution du CCAS de Salignac au 31 décembre 2023 et d'exercer directement cette compétence. Le budget CCAS, est transféré dans le budget de la Commune, le versement des aides est repris par la Commune ainsi que le versement des subventions aux associations.

Dans un même temps, le Conseil Municipal a proposé d'instaurer une commission extra-municipale consultative, composée à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal.

Lors de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2024, le conseil municipal, a décidé de créer cette commission extra-municipale d'action sociale composée des personnes suivantes :

Mmes EULOGE Angélique, FONTIN Geneviève, MARTINEAU Cécile, BLANC Sylvie, GALANTINI Patricia, SOUSSIEUX Annie.

Cette commission est un outil de travail pour l'équipe municipale et permettra de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

LES ACTIONS DU CCAS EN 2023

Le CCAS a offert aux habitants de Salignac de 70 ans et plus une entrée gratuite à la Paléogalerie de Salignac. 85 invitations ont été distribuées, seulement 13 entrées ont été utilisées.

En décembre 2024 27 colis simples et 13 colis pour couples ont été distribués aux habitants de Salignac âgés de 75 ans et plus.

Un repas de fin d'année a été offert aux habitants de Salignac de 65 ans et plus. Préparé par le restaurant le Pizzavore, 34 repas ont été servis dans la salle polyvalente, animé par « La compagnie des Tubercules »

INFORMATION SUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE (EP) ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC) DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE AU 01/01/2026

La loi NOTRe de 2015 prévoyait le transfert obligatoire des compétences EP et AC aux EPCI (agglomérations, métropoles et communautés de communes) au 01/01/2020, en 2018 la loi a permis aux communes de le reporter au 01/01/2026. Un vote à l'unanimité des 14 communes de la CCJLVD en faveur de l'opposition au transfert en 2020 et donc au report du transfert 01/01/2026 a été réalisé.

Les communes intégrées dans des métropoles ou agglomérations ont, elles été obligées de transférer les compétences et donc aujourd'hui en 2024 pour 70 à 80% de la population française la gestion de l'EP et de l'AC n'est plus communale.

La CCJLVD avait étudié la possibilité d'un transfert anticipé en 2023 ou 2024, les Conseillers Communautaires en juillet 2022, à la majorité ont opté pour rester sur un transfert au 01/01/2026.

Pour Salignac, aujourd'hui la gestion de l'EP est assurée par le SIVU Salignac-Entrepierrres et l'AC par la commune, c'est pourquoi vous recevez deux factures. Dans la loi actuelle le SIVU perdurerait en 2026 et donc seul l'assainissement collectif serait transféré à la CCJLVD.

La CCJLVD doit donc se prononcer à l'automne 2024 sur le choix du ou des modes de gestion qu'elle mettra en place au 01/01/2026 si la loi reste en l'état (le futur gouvernement pouvant ou pas la modifier voire l'abroger).

Contrairement à ce que certains colportent, la CCJLVD n'est pas inactive, elle a travaillé et travaille toujours avec les élus et le bureau d'étude ALTEREO sur le sujet et bien évidemment dans le cadre de la loi, les élus veulent toujours garder la maîtrise des coûts et donc des investissements.

Les possibilités pour exercer le fonctionnement des services de l'eau et l'assainissement sont donc :

- La création d'une régie intercommunale
- La délégation de ce fonctionnement à un prestataire
- De passer un marché à bons de commandes à une entreprise
- De rédiger une convention de délégation à une commune ou syndicat (solution provisoire)

Soyez en sûr chers administrés, comme ils le font pour l'ensemble des compétences exercées, les élus de la CCJLVD (dont font partie A.Euloge, J.L Delsarte et P.Izoard) recherchent pour les futures compétences eau potable et assainissement collectif la mise en place d'un service de qualité au meilleur prix.

Vous serez informés de l'évolution de ce dossier dans les prochains bulletins.

Philippe IZOARD_ 2eme adjoint et vice-président CCJLVD en charge de l'eau et l'assainissement

CREATION D'UN SENTIER PEDESTRE DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITE SUR SALIGNAC

En collaboration avec la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance et l'aide de Gilles Esclangon, adjoint, le tracé d'un sentier pédestre a été étudié. Il permettrait de découvrir le patrimoine communal (source du Mutin, Eglise St Clément, chapelle, village, différentes cultures lavande, fruitiers, céréales, etc). Ce sentier a été tracé sur le domaine communal exclusivement.

LES ANIMAUX ERRANTS

LES CHATS :

Vu un nombre important de chats errants sur la commune, la mairie a conventionné en 2023 avec l'association 30 millions d'amis pour procéder à la stérilisation de 11 chats errants situés aux quartiers des Gilotières. La commune prend à sa charge 50 % des frais de stérilisation et d'identification. 4 chats ont été stérilisés avant la signature de la convention, à la charge de la mairie pour un montant de 87.00 € par intervention.

Nous remercions l'Association Océan de bonheur de s'occuper de capturer ces félins afin de les conduire au vétérinaire pour la stérilisation.

Certains chats n'ayant pas pu être attrapés, nous attirons l'attention des habitants de Salignac, de ne pas nourrir les chats errant afin de faciliter leur capture.



LES CHIENS :

Plusieurs chiens errants sont vus et revus régulièrement sur le territoire de la commune : il est rappelé aux propriétaires qu'il est formellement interdit de laisser divaguer leurs animaux sous peine d'une amende de 150 €. De plus l'animal pourra être conduit au chenil de Sisteron s'il n'a pas de collier avec les coordonnées de son propriétaire.

INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE

Pour information la gendarmerie est intervenue 48 fois sur le village de Salignac dont 19 infractions, 23 interventions concernant accidents de la circulation routière, tapage, ivresse. Six délinquances dont 1 cambriolage, 1 destruction et 1 dégradation cela représente au total 280 heures de présence sur notre commune.

URBANISME

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux.

Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux suivants :

- Changement de destination ;
 - Travaux sur la toiture
 - Ravalement de façade
 - Installation d'une piscine
 - Construction de terrasse, abri de jardin, garage, pergola ou carport, portail, mur et clôture
- Pour tous renseignements complémentaires, sur les démarches ou documents nécessaires, n'hésitez pas à contacter votre mairie.

SECURITE ROUTE AU CŒUR DU VILLAGE

Dans le bulletin précédent, nous vous informions que des riverains, habitants dans le village avaient alerté la mairie sur la vitesse excessive de certains conducteurs. Une analyse de vitesse a été demandée auprès de la Maison Technique de Sisteron. Un compteur provisoire de vitesse a été posé fin septembre 2023 au niveau du virage en direction du city stade.

Les relevés de vitesse révèlent que la limitation à 30 km/h est peu respectée mais que globalement cette limitation a un effet d'écrêtement qui entraîne un respect d'une vitesse inférieure à 50 km/h.

Les solutions pour faire ralentir les véhicules à moteur sont multiples mais parfois difficilement applicables en milieu rural (par exemple feu tricolore).

La vitesse sur toute la traversée du village est limitée à 30 km/h et de nombreux aménagements ont été réalisés pour permettre aux piétons d'évoluer en sécurité et pour essayer de contenir la vitesse des véhicules à moteur.

Un travail pédagogique sera étudié et des interventions ponctuelles de la gendarmerie nationale pourront avoir lieu.

Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/heure dans le village.

LES TRAVAUX

EFFECTUES PAR NOS SERVICES TECHNIQUES

- Elagage des branches dépassant sur les routes communales
- Réfection du caniveau route de la chapelle
- Peinture des lettres MAIRIE au-dessus de la porte.
- Coulage d'une dalle à la station d'épuration du village pour le séchage des boues
- Pose de deux fontaines au cimetière
- Taille des oliviers communaux dans le village
- Rénovation bancs à l'extérieur de la Chapelle
- Achat de nouvelles décorations de Noël
- Mise en place de détecteur de mouvement pour l'extinction des lumières dans les toilettes de l'école pour éviter les oublis
- Installation de toile d'ombrage devant les fenêtres des classes de l'école
- Rénovation du portail de la décharge communale
- Installation de balises blanches pour la sécurité routière en bordure de la route de Volonne



EFFECTUES PAR PRESTATAIRES/ENTREPRISES

- Taille de la haie du cimetière
- Changement de la porte d'entrée de la Mairie et celle du secrétariat pour la mise aux normes d'accessibilité PMR
- Mise en pâture des chèvres et des ânes sur les parcelles communales qui se trouvent à proximité de la Chapelle St Joseph et de l'église St Clément afin de débroussailler la végétation envahissante.



A VENIR / EN COURS :

- Etude d'achat de climatiseurs mobiles ou climatiseurs réversible dans chaque classe de l'école
- Rabaissement d'une haie communale au centre village
- Ajout d'une borne foraine et d'un éclairage public sur la placette du restaurant, pris en charge par le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence

ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR A FEUILLES

Le conseil municipal, a procédé à l'acquisition d'un aspirateur à feuille qui peut être adapté sur la ridelle du camion. Cet équipement sera très utile aux agents techniques.

Le prix est de 6 619.20 € TTC avec chariot de manutention qui permet d'installer cet équipement par un seul agent. Une aide du Conseil Départemental des AHP a été obtenue au titre du FODAC 2024 à hauteur de 40 %, soit la somme de 2 206.40 €.

REPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE ET MULTIMEDIA DU GROUPE SCOLAIRE DE SALIGNAC

Le remplacement du parc informatique du groupe scolaire de Salignac avait déjà fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention DETR pour l'année 2023 mais n'avait pas pu être retenu.

La demande de subvention a été renouvelée en 2024 et une subvention de 9 196.00€ a été obtenue.

Le remplacement du matériel suivant est en cours pendant les vacances d'été :

- 3 écrans interactifs (1 par classe),
- 10 tablettes informatiques pour les élèves avec coques renforcées,
- 3 visualiseurs,
- 1 enceinte sonore portative.

Montant total du matériel et de l'installation 16 666.00 €

ACQUISITION FONCIERE – SUCCESSION DUPONT PIERRE

La Commune a acheté la propriété située au centre du village en face de la mairie, comprend une habitation sur une parcelle de 3 190 m². L'acte de vente a été signé le jeudi 25 juillet 2024.

<u>DEPENSES :</u>	- Terrain + maison	320 000.00 €
	- Frais d'agence ERA	18 000.00 €
	- Frais de notaire	5 000.00 €
	Total Dépenses	343 000.00 €

Une subvention a été sollicitée auprès de la REGION SUD au titre du programme « Nos Communes d'abord » pour l'année 2024.

Cette acquisition permettra le développement de services aux publics.

AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL EXISTANT EN SALLE MULTI-ACTIVITES ET 2 BUREAUX

L'étude du projet d'aménagement d'un bâtiment communal existant en « Maison des associations et centre culturel » a été confiée à M. Michel PERRIN, architecte du cabinet Quadra à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Ce bâtiment, bien que situé au centre du village, à proximité immédiate de la mairie, de l'école, de l'église, du siège de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance » se détériore.

Ce bâtiment sera totalement restauré :

- le sous-sol en caves pour le stockage de matériels associatifs qui pourraient être mutualisés.
- le rez de chaussée en salle des associations. Cette salle aura aussi vocation à accueillir un espace bibliothèque qui sera enrichi par l'apport et le don de livres.
- à l'étage, la création de deux bureaux administratifs.

L'architecte nous a remis le 19 mars dernier l'ensemble du dossier de consultation des entreprises pour nous permettre de lancer la consultation publique afin de déterminer les entreprises qui procéderont à ces travaux.

Le marché est constitué de 9 lots, les offres retenues sont :

N° et désignation du lot	Entreprises
01 -Gros œuvre maçonnerie VRD charpente couverture zinguerie	LEOUFFRE -Sisteron
02 -Cloisons sèches Isolation Faux Plafonds	GARCIA – Villeneuve
03 -Menuiserie bois	A.P.M. Aiglun
04 -Carrelage Faïences sols souples	SOMAREV – Ste Tulle
05 - Métallerie	LECOCQ – Château-Arnoux
06 -Peinture	SPINELLI – Gap
07 -Chauffage Ventilation Plomberie	ALPES CHAUFFAGE CONFORT – Aiglun
8 -Electricité	CAPARROS – Peyruis
9 -Monte escalier	EUROPA ALPES TECHNOLOGIES – Gap

Les travaux débuteront le 2 septembre prochain.

Par ailleurs, durant la totalité des travaux, le stationnement à proximité du chantier ne sera plus possible.

AIRE DE JEUX POUR ENFANTS – SECTEUR « LES GILOTIERES »

Le projet aire de jeux pour enfants est en prévision depuis un certain temps. Des devis ont été réalisés et des crédits sont prévus au budget pour cette réalisation.

Le Conseil Municipal a accepté le devis de la Sté Husson pour la fourniture de 3 jeux d'enfants (ressort une place + balançoire 4 places + toboggan), un banc et une table pique-nique pour le secteur des Gilotières et un jeu (balançoire 4 places) en remplacement à l'aire de jeux du city stade au village. Le montant de l'acquisition des jeux est 11 000.64 € TTC. Livraison en septembre 2024.

L'aménagement du terrain (nivellement, creusement fosse pour graviers, apport graviers, réalisation des supports bétons et éventuellement clôture) sera réalisé par les employés communaux.

SYNDICAT ENERGIE ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOMS SISTERON – CONVENTION ENFOUISSEMENT RESEAUX TELECOM - CAMPING – RD604

Le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04) et le Syndicat Mixte Sisteronnais Moyenne Durance d'Énergie des réseaux d'éclairage public et de télécommunications (SMSMDE) se sont coordonnés pour réaliser un important programme d'enfouissement des réseaux électriques et télécom sur les secteurs suivants :

- Embranchement RD4/RD604 au niveau du Camping,
- Le long de la RD604 jusqu'à l'embranchement Route du Jas du Moine.

Comme précédemment, les travaux d'enfouissement du réseau électrique sont intégralement pris en charge par le SDE04.

En ce qui concerne, l'enfouissement des réseaux télécom, leur prise en charge est co-financée : 50 % par le SMSMDE et 50 % par la commune.

Une convention a été signée pour un montant prévisionnel de 12 000 € de travaux et un co-financement de 6 000.00 € à 50% par le SMSMDE et à 50% par la commune.



BOITES A LIVRES :

Deux boîtes à livres ont été installées : Vous pouvez prendre des livres gratuitement, en déposer pour leur donner une seconde vie, en échanger, partager un coup de cœur... les livres vont ainsi voyager de main en main. Faites-les vivre et prenez-en soin !

Une boîte à livres est positionnée sous la halle a été élaborée par un administré de notre village, et l'autre située sur la place du restaurant, façonnée avec un abri bus recyclé par deux membres du conseil municipal. Nous les remercions vivement.



ACTIVITÉS TEMPS PÉRISCOLAIRE SALIGNAC

L'année scolaire a touché à sa fin et « les grandes vacances » ont commencé. Avec le retour du beau temps, les enfants ont pu, comme chaque année, prendre leur repas à l'extérieur, dans la cour de la garderie, à l'ombre sous les arbres ou le préau, pour leur plus grande joie.

Les agents de la cantine-garderie ont proposé tout au long de l'année des ateliers sportifs et manuels créatifs, de la musique et bien d'autres. Les enfants ont eu une belle surprise de voir la salle de la cantine décorée afin d'y faire une « boum ».

Un pique-nique était prévu au city-stade mais s'est terminé dans la cantine en raison du mauvais temps.

Pour clore cette année, un goûter festif et des jeux ont été proposés aux enfants à la garderie.

La journée s'est terminée par un pique-nique sorti du sac dans la joie et la bonne humeur.

A l'année prochaine, l'équipe de la cantine-garderie

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES SERVICES CANTINE ET GARDERIE :

A partir de la rentrée scolaire 2024-2025 les inscriptions aux services périscolaires : cantine et garderie, seront prises à partir d'un portail famille, <https://www.monespacefamille.fr>

A partir de cet espace vous pourrez inscrire votre enfant à la cantine de Salignac et/ou à la garderie, et mentionner tous les renseignements utiles (personnes autorisées à récupérer votre enfant, renseignements médicaux, etc...).

Les plannings des inscriptions cantine et garderie ont été ouverts début août. Vous pouvez procéder aux réservations des services de cantine et de garderie.

Le contrat avec la société CHEZ MARC concernant la confection et la fourniture des repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire est arrivé à expiration avec la fin de cette année scolaire (2023/2024).

Le prestataire retenu pour cette année scolaire est **LA CUISINE DE CAROLINE** à Champtercier. Le tarif du repas sera à partir de la rentrée de septembre à 4.80 euros TTC.

REUNION AVEC LE BERGER

Le 8 décembre 2024 une réunion a eu lieu dans la salle polyvalente afin d'informer les administrés du comportement à avoir lors de rencontre avec des chiens de berger et leur troupeau. Un pot de clôture était offert.

VŒUX :

Le vendredi 19 janvier 2024 la population a été invitée dans la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux.



RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement a eu lieu du 18 janvier et jusqu'au 17 février 2024 sur notre commune.

Le nombre d'habitants est de **667 habitants**, avec 368 habitations. Environ 57% des logements ont participé par internet. La commune remercie les Salignacais d'avoir participé à cette enquête et de l'accueil réservé aux agents recenseurs.

Pour rappel le recensement permet de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin.
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.).

MESSE DE LA ST JOSEPH :

Notre petite Chapelle Saint Joseph sur son promontoire affichait salle comble le 17 mars 2024 pour la célébration de la Saint Joseph « patron et protecteur des travailleurs »

ESTHETICIENNE :

Depuis le 15 mars une Esthéticienne ambulante « Road Trip Beauté », s'installe dans son Camping-car sur la place devant l'Eglise Sainte Thérèse les vendredis des semaines impaires.



LES LIENS CONSCIENTS

Généalogie, histoire de famille, Mme Leslie Masson, vous propose son expertise, avec passion et enthousiasme, afin de débiter avec vous un voyage dans le temps qui vous permettra d'aller à la rencontre de vos ancêtres mais aussi de vous-même.

CHORALE D'AUBIGNOSC

Le 20 avril 2024, le chœur de la chorale comptait environ une trentaine de chanteurs avec un répertoire varié qui allait de Johnny Halliday à Florent Pagny etc... devant un public venu en nombre et comblé.

CEREMONIE DU 8 MAI :

A l'occasion de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, la municipalité accompagnée d'enfants a déposé une gerbe aux monuments aux morts devant la mairie. Un apéritif a été offert par la municipalité à l'ensemble des personnes présentes au bar restaurant le Pizzavore



« EQUILIBRE MUTUALITE FRANÇAISE » :

Des ateliers « équilibre » organisés par la Mutualité Française, ont eu lieu dans la salle polyvalente du 26 mars au 11 juin 2024. Ils ont eu un franc succès, 17 personnes y ont participé. Ils permettent aux participants de reprendre une activité physique adaptée à leur âge et régulière afin de réduire les risques de chutes.

La Mutualité Française propose la mise en place de nouveaux ateliers sur la commune de Salignac.

Stage de nutrition le 22 et 25 octobre 2024 (stage de 2 jours)

Atelier mémoire du 17 septembre au 19 novembre 2024 (atelier de 9 séances hebdomadaires)

Ces ateliers sont gratuits, sur inscription auprès de la mairie de Salignac. Le nombre de participant est limité.

PALEOGALERIE

La nouvelle exposition 2024 : DINOSAURES, nouvelles découvertes en pays siteronais, a été inaugurée le 8 juin 2024

Les représentants de quatre grandes familles, tous découverts localement sont présentés lors de cette Exposition

Période d'ouverture

Du 01/07 au 31/08/2024 : Ouverture tous les jours de 10h à 13h et de 15h à 19h.

Du 01/09 au 29/09/2024 : Ouverture le vendredi, samedi et dimanche de 10h à 13h et de 15h à 19h.

Tarifs

Plein tarif : 6 €

Enfant (7-12 ans) : 2 €.

Gratuit pour les moins de 7 ans.



MARCHE ESTIVAL :

Le petit marché estival s'est installé le 19 juin 2024, sur la petite place à côté du Bar-Restaurant « Le Pizzavore ». Vous trouverez des légumes et fruits (issus d'agriculture raisonnée), du miel, des tapenades, pâtés, du fromage de brebis et par la même occasion, profiter de prendre l'apéritif, ou plus, sur la terrasse du Bar-Restaurant. Merci aux commerçants fidèles

LES ELECTIONS



Le 9 juin 2024 a lieu les élections au parlement européen avec 38 candidats.

475 électeurs inscrits sur les listes électorales de Salignac (liste principale et liste complémentaire européenne)

307 votants à Salignac

298 suffrages exprimés

Taux de participation à Salignac : 64.63 %

Le 30 juin et le 7 juillet 2024 se sont déroulées les élections des députés à l'assemblée nationale.

473 électeurs inscrits sur la liste électorale de Salignac (liste principale)

1^{er} tour : - 368 votants à Salignac

- 359 suffrages exprimés

- Taux de participation à Salignac : 77.80 %

2^{ème} tour : - 372 votants à Salignac

- 338 suffrages exprimés

- Taux de participation à Salignac : 78.65 %

** les bulletins nuls ou blanc et enveloppes vides ne sont pas comptés dans les suffrages exprimés*

CONCERT EN DUO MELLOPHONE ET PIANO

Un concert en duo mellophone et piano avec Bruno Frassanito et Antonio Rossfelder a eu lieu le 21 juillet 2024 à l'église du village

A VENIR

CINEMA DE PLEIN AIR :

L'Association Petites et Grandes Histoire Siteronaises diffusera un Film dédié à la vallée du Jabron

le 21 août 2024 à 21 h 00 sur l'espace des gradins.

CONCERT GOSPEL

par le groupe MOUNTAIN GOSPEL

Le Dimanche 18 août 2024
à partir de 18h30
Participation libre

COTE SPORT

CHAMPION DE FRANCE DE LA GROSSE BOULE

Les joueurs de la Grosse boule sisteronaise sont champions de France pour la deuxième fois. La Grosse boule sisteronaise, présidée et entraînée par Marc Dussailant, on retrouve également, Robert Dussailant, et Laurent PARA, tous trois habitants de Salignac.



PORTEUR DE LA FLAMME OLYMPIQUE :

Deux Salignacais ont eu la joie de porter la flamme olympique, il s'agit de M. BROCHET Cyril à Digne-les-Bains et de M. HADJ HACENE Aliocha à Marseille.



CIRCUIT GRAVEL ENTRE DURANCE ET VILLAGES DU SISTERONNAIS

Tentez l'aventure à vélo gravel et partez à la découverte de la nature sauvage grâce au circuit Gravel entre Durance et villages du Sisteronais, qui traverse la commune de Salignac, tracé par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

La polyvalence de ce type de vélo, le Gravel, permet à la fois de prendre de belles petites routes de campagne, et de bifurquer sur une piste de gravier, un chemin de terre ou un sentier. C'est donc un sport ludique et varié.

Vous pouvez retrouver ce circuit sur le site

<https://rando.sisteron-buech.fr>

CLAP DE FIN SUR UNE SAISON INTENSE POUR MILA BORRELLY

Depuis septembre dernier, Mila s'inscrit dans un parcours sportif de haut niveau au sein de l'équipe de France Badminton U13. Passé la période d'adaptation de



l'automne avec peu de compétitions; Mila a connu un hiver et un printemps riches en émotions et en performances.

Elle a notamment été sacrée championne régionale en Simple et en Mixte. Mila a également connu un parcours dans le Circuit Elite Jeunes National intense et maîtrisé avec des victoires d'étapes qui lui ont permis de se qualifier pour ses premiers

Championnats de France Jeunes dans

toutes les disciplines, à Lyon. Pas de médaille pour cette première participation, mais une belle expérience acquise pour revenir plus forte.

Elle termine son année sportive avec une participation au Tournoi International de Prague avec l'équipe de France. Elle atteint la 3ème place en simple en perdant aucun set avant sa demi-finale contre la numéro 1 européenne.

Vivement la saison prochaine, où elle intégrera le Pôle Espoir Badminton de la Ligue SUD Badminton à Aix-en-Provence pour accroître ses entraînements et construire son avenir de badiste dans les meilleures conditions.

ALPES
MONITEUR-GUIDE
VTT JAURIS LINARES

- SORTIE VTT/VTTAE ADULTE SPORTIF & EXPERT
-
- SORTIE VTT/VTTAE ADULTE DÉCOUVERTE
-
- PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE
-
- APPRENTISSAGE VTT ENFANT JUSQU'À 12 ANS
-
- PRESTATION SUR MESURE

QR code, Sisteron logo, and contact info: Pour en savoir + 06.48.72.66.96, alpesvtt@gmail.com

LE COIN DES ASSOCIATIONS

LE FOYER RURAL



Nous voici débutant l'année avec le carnaval qui avait pour thème "les Chevaliers", en étant à l'écoute des enfants de l'école. Nous avons activé afin que notre char soit prêt pour le défilé de Mardi gras à Sisteron. Merci à Jean-Louis pour son aide précieuse, ainsi qu'aux hommes de mon équipe.

En ce qui concerne le carnaval dans le village, nous l'avons reporté à cause de la pluie au samedi 16 février. De ce fait 2 chars sur 3 comme prévu nous ont accompagnés durant le défilé dans Salignac. Merci aux Comité des Fêtes de Salignac avec leur char "Astérix et Obélix" et au Comité des Fêtes de Sisteron et leur char "Jardin japonais" d'être présents avec leur char respectif. Le 3e "Herbolzheim" ne pouvait être présent à cause du changement de date.

Défilé réussi sous le soleil, les enfants étaient ravis de pouvoir défiler sans veste et de faire admirer leur costume tous très beaux. Ensuite, ils ont apprécié les crêpes et beignets confectionnés par l'équipe et

ils ont apprécié les crêpes et beignets confectionnés par l'équipe et merci à Martine d'avoir mis la main à la pâte. Parents et enfants ont passé un bel après-midi dehors vu que la météo le permettait. Un clin d'œil aussi à Roger pour son aide. Ainsi qu'à Lucien qui est toujours présent avec son tracteur.

Elles étaient ravies les fleurs et plantes en cette matinée du dimanche 28 avril, réjouies de toutes ces trombes d'eau tombées pour la 22e Fête des Plantes et de l'Artisanat. Nous, nous étions moins enchantés. On commence à s'y faire, cela fait la 3e année consécutive que la pluie accueille les exposants et public. Heureusement, en fin de matinée, le temps était plus clément. Mais pas de bol quand même. De ce fait, sur les 62 exposants inscrits, il y a eu 35 courageux qui étaient parmi nous.



2 esplanades sur 3 étaient occupées, ainsi que la salle polyvalente, qui accueillait l'Atelier Créatif du Foyer avec couture, objets fait mains vendus au profit de la Ligue contre le Cancer. Des stands très divers s'étaient à nos pieds également implantés le long de la chaussée, fermée à la circulation par mesure de sécurité. Accueillants les visiteurs : épices, peintre, photographe, fromages, charcuterie, biscuits, crêpes, bières, vin, chapeaux et bien sûr plantes et fleurs... Certains exposants sont fidèles depuis plusieurs années, avec des nouveaux qui les ont rejoints.

Le groupe El'Magas a animé cette journée et fût apprécié. Carotte la clownette, maquilleuse, a ravi petits et grands à son stand qui ne désemplissait pas.

Je viendrai aussi souligner l'aide précieuse de personnes extérieures au Foyer en les citant et les remerciant pour leur aide aux chapiteaux et autres : Thierry - Roger - Jean Louis - Jean François - Lucien - aux 2 Francis - Lionel - Benjamin - Vincent - Loucas - René - Timéo - Hayden - Yoan - Damien - Martine - Mady - Nadine - Cécile (en espérant n'avoir oublié personne).

On continue sur notre lancée de mauvais temps, et oui la pluie était encore au RDV le samedi 6 juillet pour notre 3e marché nocturne. Du coup, moins d'exposants que prévus étaient présents. Merci aux plus courageux. Pour clôturer la soirée, le public a pu apprécier le feu d'artifice. Merci à l'artificier pour son professionnalisme.

Dimanche 14 juillet nous avons participé au défilé de chars à Sisteron apprécié par le public Sisteronais et autres venus nombreux.

Nous continuons avec d'autres projets en vue, pour essayer de valoriser la vie du village cher à nos yeux :

- **Samedi 5 octobre 2024 : Soirée avec Croque Notes, groupe fort apprécié pour son répertoire Brassens / Ferrat.**

- **Vendredi 18 octobre 2024 : Assemblée Générale**

- **Dimanche 24 novembre 2024 : LOTO**

- **Dimanche 9 mars 2025 : Carnaval**

- **Dimanche 27 avril 2025 : Fête des Plantes et de l'Artisanat**

Notez déjà ces dates sur vos calendriers.

Quant à moi Mireille ROUSSEL, Présidente du Foyer Rural de Salignac, je tiens à féliciter mon équipe qui est toujours partante bien que peu nombreuse, pour leur courage et leur assiduité, on se serre les coudes. Un grand merci à eux !

ASSOCIATION « VIVRE AVEC L'ECOLE »

Un petit Récapitulatif de nos activités depuis décembre 2023

L'Assemblée Générale a eu lieu le 10 avril 2024. Nous sommes ravis de voir que le bureau s'est étoffé et que nous avons de plus en plus de membres actifs.

Si notre souhait premier était de créer une dynamique de cohésion, de partage et convivialité entre les Salignacais, Salignacaises ainsi que les parents d'élèves et élèves du RPI, nous en avons eu la preuve au travers des diverses opérations que nous avons mis en place.

Le 5 décembre 2023,

A l'occasion de la Ste Barbe un atelier de semences de blé a eu lieu dans les locaux du restaurant scolaire avec l'aide des agents de la garderie. Les enfants sont repartis avec leur création (coquilles d'œufs décorées ou pots en verre décorés, tout cela rempli d'un coton imbibé d'eau où ils ont déposés quelques grains de blé.

Le 22 décembre : Noël

Le Pédibus avait changé son mode de transport. Accompagné de sa guitare, Alain Amouricq est venu donner une tonalité supplémentaire à cette occasion. Les enfants se sont fait un plaisir d'entonner les chants de Noël dirigés par Alain.

L'après-midi, la journée de Noël des écoles s'est poursuivie sous le patronage du Comité des fêtes.

Pour finaliser ce moment, L'association « Vivre Avec L'Ecole » avait organisé une opération Châtaignes et vin chaud sous la halle.

Le 19 février 2024 :

Tous les élèves des classes de Salignac sont partis en classe découverte à Valdeblore. L'Association est venue en aide financièrement à la participation des familles à hauteur de 25 € par enfant.

Le 24 mai 2024 :

A l'initiative des maîtresses les élèves de Salignac sont allés rencontrer les élèves d'Entrepierrres à pied, de nombreux parents étaient présents pour accompagner cette randonnée, peu ordinaire. Le retour s'est effectué pour certains en voiture avec les parents respectifs ou par BUS que l'ASSOCIATION à financer.

Le 7 juin 2024 Soirée grillades :

C'est au city stade que s'est déroulée cette manifestation qui a rencontré un vif succès.

Vente de sandwichs garnis de saucisses, frites ou merguez frites ou steaks frites, accompagnés de salade verte et de tomates.

Les enfants ont pu découvrir de jeux en bois de l'Association Ludonirique

L'emplacement du city stade était un lieu tout à fait adapté à cet évènement, pour les plus grands Et pour les plus petits...

L'Association a réussi son objectif, « un moment convivial de rencontres et d'échanges ».

Le 2 septembre 2024 :

Pour la rentrée des classes, les membres de l'Association « Vivre Avec L'Ecole » organiseront une pause-café viennoiserie devant chaque école (Salignac et Entrepierrres).

La reprise du pédibus se fera à partir du mardi 3 septembre.

L'ASSOCIATION « Vivre Avec L'Ecole » porte juridiquement l'activité du Pédibus.

Un grand merci à tous les bénévoles du Pédibus, à tous les généreux donateurs qui fait que notre Association peut organiser divers évènements et apporter une aide financièrement aux activités des écoles du RPI.

De nouveaux bénévoles pour le pédibus seraient les bienvenus. Pour cela appeler Cécile au 06.74.85.12.71



COMITÉ DES FÊTES DE SALIGNAC

Le comité des fêtes fait le plein de nouveautés !

Cette année, le comité des fêtes de Salignac a décidé de proposer de nouvelles formules à toutes ses animations.



D'abord à Pâques, un nouveau parcours était proposé aux enfants, afin de laisser plus de chances aux petits et d'éviter la ruée vers l'or des plus grands. De nouvelles cachettes dans le cœur du village ont offert un moment toujours convivial. Une quarantaine d'enfants étaient ainsi réunis pour la chasse aux œufs pour laquelle les lapins ont pu éviter la pluie et cacher les précieux trésors chocolatés. Ensuite, les enfants ont compté leur butin à l'abri, avec leurs parents, au chaud dans le Pizzavore où le petit-déjeuner était offert.

En mai, la fête des brasseurs a été l'occasion de proposer une nouvelle formule dans une recette qui rencontrait déjà un beau succès. Une nouvelle organisation du village pour la circulation et le stationnement a permis de fluidifier le trafic. Au snack chaud, le temps d'attente a été réduit (15 minutes d'attente, contre 90 minutes l'année dernière). Côté animation, le groupe Galiléo a enflammé la scène avec ses reprises de Queen, des performances bluffantes tant les voix et les accords sonnaient comme le groupe original. DJ Nerik a ensuite pris le relais pour trois heures de musique électro, apportant cette année, en plus de son habituelle énergie communicative, un nouveau show de lumière et de laser époustouflant. Cette nouvelle formule a su séduire, puisque 3000 personnes étaient présentes sur la place du village.



Nouveauté aussi pour la fête du village, un loto géant qui a rencontré un grand succès le vendredi soir avec de très beaux lots et plus de 250 joueurs.

Innovation du samedi soir avec la soirée mousse, les forains qui étaient présent avec leurs manèges et tir à la carabine. Sans oublier l'aïoli qui affichait complet et bien sûr l'après-midi 68 équipes de boulistes.

Le traditionnel dimanche avec la messe et le quadrille sistoronais, 40 équipes de boulistes l'après-midi et cette belle fête s'est terminée sur un karaoké géant et un magnifique feu d'artifice.



Le comité des fêtes tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles, les commerçants et sponsors, la municipalité et les agents techniques, et bien entendu, vous chers voisins et/ou amis, de la commune !

Avec ces nouvelles formules, le comité des fêtes de Salignac souhaitait se renouveler pour votre plus grand plaisir. Comptez sur nous, pour toujours plus de folie et d'ambiance !

LE CAFE DES MOMES



Nouvelle association "Le Café des Mômes 04" :

« La parentalité est souvent entourée de mystères et de défis. Trouver un lieu où rompre l'isolement, partager ses expériences, ses joies, ses peurs, ses doutes sont essentiels »

C'est dans cette optique que la toute nouvelle association "Le Café des Mômes 04 " a été créée au cœur de notre village.

Son objectif ? Offrir un espace de partage convivial, bienveillant et ludique autour d'un café, d'un thé, avec mise à disposition de jeux divers et variés.

Pour qui ? Parents, grands-parents, assistantes maternelles, membres proches ...peuvent se retrouver, échanger et se soutenir mutuellement autour de sujets liés aux enfants mais pas que.

L'espace est pourvu de différents jeux pour tout âge afin que vos enfants puissent également profiter de ce lieu de détente.

Le Café des Mômes 04 se veut un lieu d'échanges, de confiance, d'écoute et de partage. Ici, tout le monde est le bienvenu, pour aborder tous les sujets, qu'il s'agisse des petites victoires du quotidien, de doutes, d'anecdotes ou de découvertes surprenantes.

C'est un espace où chacun se sent écouté, compris, soutenu et où l'on peut rompre l'isolement social, la charge mentale, et les sujets parfois tabous, liés à la parentalité. Que ce soit lors des discussions informelles, d'ateliers thématiques, ces moments permettent de tisser des liens forts et de créer une véritable communauté solidaire.

Le café des mômes 04 sera ouvert chaque premier mercredi du mois hors vacances scolaires.

Nous vous ferons parvenir très prochainement la date d'ouverture ainsi que l'invitation à notre matinée découverte.

Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre au 06.63.55.00.67 ou par mail à : asso.cdm04@gmail.com

Le Café Des Mômes 04 

RESTAURANT LE PIZZAVORE

844 route du village 04290 SALIGNAC

06.95.74.18.99

Jours d'ouvertures :

Mardi – mercredi - vendredi – samedi

9H00-13H30 et 18H00-22H00

LES ASSISTANTES MATERNELLES DU VILLAGE DE SALIGNAC

Brigitte CHABBERT, 908 rte du village,
04290 SALIGNAC - 07 70 66 00 83 /
brigitte.chab04@gmail.com

Océane SCUITTI 501 route de la
Chapelle, 04290 SALIGNAC -
07.89.88.84.64

LES ARTISANS DU VILLAGE DE SALIGNAC

JULIEN GARGANO

Terrassement, V.R.D, Chauffeur
d'engins/PL

06.88.78.79.63 jugarga@hotmail.fr

Thierry LEITZ

Artisan, tous travaux garantie décennale
pour l'électricité, la plomberie, installation
de cuisine et de salle de bain
06.60.85.25.87 thierryleitz@yahoo.fr

Rolland PEREZ

Artisan Peintre,
06.78.68.91.13
rolland.perez04@gmail.com

PROVENCE INTENDANCE, François NICOLA

Piscine, réparation entretien rénovation,
06.87.28.48.09
cq@provence-intendance.com

FAVINI SERVICES

Produits agricoles, locations de bennes,
transports, 06.27.76.11.20

SOCIETE ALPINE DES BOIS

Débroussaillage, déboisement, broyage,
préparation de terrain, élagage,
démontage d'arbre, bois de chauffage,
04.92.62.67.58, 06.74.89.17.18,
alpinedesbois@orange.fr

MENUISERIE EBENISTERIE GROS

04.92.35.35.35, 06.70.72.62.69,
06.82.65.20.82,
menuiserie.ebenisterie.gros@orange.fr

LES BELLES LURETTES,

M.HAUFFMAN

Location de voitures anciennes
07.85.14.72.45

contact@lesbelleslurettes.fr
site www.lesbelleslurettes.fr

TATIE TOUT'S & CO

Visites et garde à domicile pour chiens &
chats 06.70.66.57.94

Tatietouts04@gmail.com

VERTICALIBRE

Prestations d'élagage et d'abattage
06.10.52.59.93

verticalibre@gmail.com

M. GUILBAUD Loïc

Entretien paysager, débroussaillage,
taille de haies, retrait et broyage de
déchets verts.

06.61.01.23.94

Lg.96@hotmail.fr

Mme MASSON Leslie

Les liens conscients, généalogie, histoire
des familles

06.82.76.35.13

llegenealogie@gmail.com

LES PAYSANS DU VILLAGE DE SALIGNAC :

ESCLANGON Gilles – Culture de
céréales et fourrage

**EARL ALDEMON – Rémy et Julien
EULOGE** – Producteurs de plantes
aromatiques : essence de lavandin,
thym, estragon, producteur pommes Bio,
culture céréales et fourrages

LOMBARD Ludovic et Gilbert –
Producteur de fruits et légumes, présent
sur les marchés de Sisteron les
mercredis et samedis et sur le marché
estival du mercredi soir à Salignac

**GAEC DU MUTIN - MAUREL Nicolas et
PLAUCHE Virginie** – 1239 route de
Sisteron – 04290 Salignac – Huile d'olive
Bio, Olives de table, Tapenade,
Amandes

**EARL de PLANUBERT – Martial et
Guy BAILLE** – Culture de fourrage,
céréales

**LE CHAMP D'ANTARES Vincent DE
GENNARO** -Ferme du Borny. Vente de
fruits et légumes de saisons, cultivés
sans aucun traitement, du semis à la
récolte. Vente de paniers personnalisés
sur commande.

Contact : 0627947589 ou via la page
Facebook Le champ d'Antares (vous
trouvez la liste des légumes
disponibles et les légumes à venir)

RECETTE
SPAGHETTIS AUX PALOURDES

« Parfums et saveurs de la Cuisine Sicilienne »

Ingrédients : pour 4 personnes

- 350 g de spaghettis
- 1kg de palourdes
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 600 g de tomates pour la sauce
- 2 bouquets de persil
- Huile d'olive
- Sel et poivre



Préparation : 30 minutes

Lavez bien les palourdes à l'eau courante, mettez-les dans une casserole et sans ajouter d'eau faites-les ouvrir à feu vif. Quand elles seront toutes ouvertes, ôtez-les du feu et enlevez les coquilles (vous pouvez même en garder une vingtaine avec la coquille pour les rajouter entières à la sauce). Filtrez l'eau de cuisson et réservez-la.

Coupez l'oignon en rondelles, hachez le persil et faites-les revenir dans l'huile avec l'ail (vous pouvez enlever ce dernier quand il sera revenu) ; ajoutez ensuite les tomates coupées en petits morceaux et les palourdes. Faites cuire en ajoutant peu à peu le bouillon de cuisson des palourdes. Salez, poivrez. La sauce sera prête quand elle sera suffisamment dense.

Pendant ce temps dans une casserole remplie d'eau salée faites cuire les spaghettis « al dente ». Egouttez-les et mélangez-les bien avec la sauce. Servez immédiatement.

Bon appétit !

Protection des données personnelles : La mairie de Salignac dépose dans les boîtes aux lettres des résidents de la commune le bulletin municipal. Aucun traitement de données à caractère personnel n'est mis en œuvre pour distribuer ce bulletin, mais si vous ne souhaitez plus le recevoir, vous pouvez transmettre votre demande par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Salignac – 1050 Route du Village – 04290 SALIGNAC, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : salignachp@orange.fr

Vous pouvez retrouver toutes les actualités concernant la commune sur le site www.salignac04.fr
Les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux, les informations de vie pratique, les menus de la cantine...

Retrouvez les alertes, animations et informations sur l'application mobile PanneauPocket.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.